



16 avril 2024

Incompréhensible ! **Objectif de plein emploi et suppression de l'aide à l'embauche des contrats de professionnalisation : la FESP dénonce une contradiction majeure**

Le Gouvernement vient d'annoncer son intention de supprimer l'aide à l'embauche de salariés en contrats de professionnalisation. La FESP dénonce une contradiction allant à rebours de l'objectif de plein emploi et des besoins réels du secteur des services à la personne.

Dans le cadre du plan « Un jeune, une solution », le Gouvernement a mis en place une aide visant à dynamiser l'embauche de jeunes en alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation). Naturellement, ce soutien financier exceptionnel répond à des circonstances exceptionnelles qui demeurent d'actualité : parvenir au plein emploi à horizon 2027.

Considérant les prévisions de croissance et la hausse du déficit public, le Gouvernement vient d'annoncer la suppression de cette aide.

Comment comprendre que, dans un contexte de hausse du taux du chômage, le Gouvernement renonce à un soutien à l'emploi qui a pourtant largement fait ses preuves ? A la fin du mois de janvier 2024, ce sont 90 700 embauches qui étaient réalisées en contrats de professionnalisation¹.

Comment comprendre cette suppression face au déficit d'attractivité des métiers dans un contexte de crise des vocations ?

Cette suppression annoncée, en plus d'entrer en contradiction avec l'objectif de plein emploi affiché par le Gouvernement, serait préjudiciable pour un secteur comme les services à la personne.

Ces contrats de professionnalisation exigent un accompagnement renforcé afin de permettre à des salariés parfois éloignés de l'emploi de se réinscrire dans une démarche professionnelle. Ce constat amène la FESP à faire part de son incompréhension et de son opposition ferme à cette suppression.

Contact presse : David Buzonie – 06 88 23 17 38 – david.buzonie@vae-solis.com

À propos de la FESP

La Fédération du service aux particuliers (FESP) est la Première Fédération représentative des entreprises de services à la personne ce qui fait d'elle l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics. En tant que Fédération leader du secteur et maison commune des SAP, elle représente plus de 3 600 entreprises et 130 000 salariés couvrant l'ensemble du champ des SAP (aide à domicile, petite enfance, ménage, repassage, téléassistance, soutien scolaire, cours à domicile, portage de repas, jardinage, etc.).

Elle œuvre depuis 1996 à la défense, au développement, à la valorisation et professionnalisation du secteur. Elle a notamment inventé le dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt en vigueur depuis juin 2022.

Membre du MEDEF, elle est à ce titre administrative au sein de la CNSA, CNAF, CNAV, CNAM.

¹ Données Dares